

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT PPC/CDIE/DI REPORT PROCESSING FORM

ENTER INFORMATION ONLY IF NOT INCLUDED ON COVER OR TITLE PAGE OF DOCUMENT

1. Project/ Subproject Number

936-5459

2. Contract/Grant Number

DAN-1190-A-00-4092-00

3. Publication Date

May 1989

4. Document Title/Translated Title

Transparence des Marchés Céréaliers et Rôle de l'Etat: La Mise en Place d'un Système d'Information des Marchés au Mali/
Market Transparency and the Role of the State: The Establishment of a Market Information System in Mali

5. Author(s)

- 1.
- 2.
- 3.

6. Contributing Organization(s)

Office de Produits Agricoles du Mali (OPAM), Mali
Secrétariat Technique de la C.E.S.A., Mali
Department of Agricultural Economics, Michigan State University (MSU)

7. Pagination

23 p.

8. Report Number

MSU Staff Paper No. 89-83

9. Sponsoring A.I.D. Office

G/EG/EID/RAD USAID/Bamako

10. Abstract (optional - 250 word limit)

[Empty box for abstract]

11. Subject Keywords (optional)

- | | |
|------------------------------|----|
| 1. Mali | 4. |
| 2. market information system | 5. |
| 3. cereals | 6. |

12. Supplementary Notes

Paper published also in English (MSU Staff Paper No. 89-83E).
Paper prepared for the Seminar of the European Agricultural Economics Association, Montpellier, France, May 1989.

13. Submitting Official

Michael T. Weber, Project Director

14. Telephone Number

517-353 8639

15. Today's Date

September 6, 1994

-----DO NOT write below this line-----

16. DOCID

[Empty box for DOCID]

17. Document Disposition

DOCRD | | INV | | DUPLICATE | |

**TRANSPARENCE DES MARCHES CEREALIERES ET ROLE DE L'ETAT:
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DES MARCHES AU MALI**

Par

Niama Nango DEMBELE et John M. STAATZ*

**Projet Sécurité Alimentaire
CESA-MSU-USAID
B.P. 2314, Bamako, MALI**

**Document préparé pour le Séminaire Européen des
Economistes Agricoles de Montpellier
du 29 mai au 2 juin 1989**

**Agricultural Economics Staff Paper no. 89-83
Michigan State University**

MAI 1989

*Niama Nango DEMBELE est spécialiste du département d'Agricultural Economics à la Michigan State University (MSU). Citoyen malien, il est basé à l'Office des Produits Agricoles du Mali comme assistant technique au Système d'Information du Marché. John M. STAATZ est professeur associé au département d'Agricultural Economics à la MSU. Cette communication s'appuie sur les résultats des efforts de recherche et d'assistance technique entrepris dans le cadre d'un Accord de Recherches Coopératives sur la Sécurité Alimentaire en Afrique conclu entre la MSU et le Bureau pour les Sciences et Techniques et le Bureau Africain, Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID). Au Mali, le travail est également financé par la mission de l'USAID au Mali et il est placé sous le parrainage du Secrétariat Technique de la Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire du Mali (CESA). Nous voulons remercier nos collègues de l'équipe CESA-MSU-USAID pour tous leurs aides dans le travail discuté dans ce document. Nous remercions tout particulièrement MM. Philip Steffen et David Atwood pour leurs commentaires très éclairés.

La responsabilité des idées, commentaires et arguments présentés dans ce document incombe exclusivement aux auteurs. Le contenu ne saurait en aucun cas être considéré ou interprété comme indicateur de la position officielle de la CESA, de l'OPAM, ou de l'USAID.

RESUME

Plusieurs facteurs augmentent l'étroitesse du marché céréalier au Sahel. Or la commercialisation des céréales sur un marché étroit comporte des risques élevés qui empêchent le secteur privé d'investir dans la filière céréalière; ce qui compromet le succès des libéralisations actuellement en cours dans plusieurs pays du Sahel. Pour encourager les investissements du secteur privé, l'Etat doit chercher à réduire ces risques par des mesures comme la mise à la disposition de tous les utilisateurs des informations nécessaires à la gestion de leurs décisions.

La mise en place d'un système d'information doit cependant tenir compte de la faiblesse des ressources financières et humaines du pays concerné, de la spécificité des besoins en information de chaque catégorie d'utilisateurs et du choix de l'institution chargée de la gestion du système. La faiblesse des ressources financières et humaines implique de bâtir le système à partir des structures existantes de collecte de données. La spécificité des besoins en information de chaque catégorie d'utilisateurs nécessite la mise en place d'une politique de diffusion qui tienne compte de cette spécificité. Le choix de l'institution responsable de la gestion du système doit être fonction de son expérience en matière de collecte, de sa proximité aux centres de décision pour une diffusion rapide des informations et sa capacité de garantir l'objectivité des données et des analyses.

Pour un départ, il faut choisir un système simple dans sa conception et un nombre limité de données à collecter, traiter et diffuser en rapport avec les capacités locales d'analyse. Cependant une politique de formation du personnel doit être partie intégrale du système même si une assistance technique est disponible pour assurer à long terme la continuité du flot d'information.

Le système d'information au Mali a été bâti autour de ces principes. Le système a beaucoup contribué malgré son démarrage récent à l'enrichissement des débats menés autour de la campagne de commercialisation 1988/89 par la mise en évidence à travers ses analyses des conséquences de l'inadaptation de certaines mesures réglementaires à la libéralisation pour l'approvisionnement correct des populations en céréales. Ainsi l'exemple du Mali montre qu'un système d'information à travers ses publications peut contribuer à l'amélioration des prises de décisions en matière de politique de commercialisation des produits agricoles en Afrique.

Cependant le succès d'un tel système peut faire augmenter la demande en informations au delà de ses capacités d'offre. Dans de telles conditions, si le système essaie de répondre dans le court terme à toute cette demande, il y a un risque de compromettre la fiabilité des informations essentielles et leur diffusion rapide.

ABSTRACT

Several factors increase the thinness of cereals markets in the Sahel. The marketing of cereals in a thin market involves high risks, which discourage the private sector from investing in the cereals subsector. This, in turn, endangers the success of the market liberalizations currently under way in several Sahelian countries. To encourage private-sector investment, the state needs to try to reduce these risks by taking facilitating actions, such as making available to all market participants information to improve their decision-making.

6

The design and implementation of a market information system should, however, take into account the scarcity of financial and human resources of these countries, the different types of information needed by various potential users of market information, and the characteristics of the institution that will manage the system. The low level of financial and human resources implies that the system needs to be built on already existing structures of data collection. The different information needs of each category of user requires that a diffusion policy be established that takes account of these differing needs. The choice of the institution responsible for managing the system should be based on the institution's previous experience in data collection, its links to key decision makers so that the information can be rapidly diffused and used, and its capacity to guarantee the objectivity of the data and subsequent analysis.

Initially, it is necessary to start with a system that has a simple design and a limited number of data to collect, analyze, and diffuse, in keeping with the locally available analytic capacity. Nonetheless, in order to assure the continuity of the flow of information over the long term, a policy of training local personnel has to be a key part of the system.

The cereal market information system in Mali was built around these principles. Despite its recent establishment, the system has already contributed substantially to raising the level of the debate concerning official marketing policy and market performance during the 1988/89 marketing year. Its analyses showed the consequences for consumers and producers of certain regulatory measures that were fundamentally inconsistent with market liberalization. Thus, the example of Mali shows that a market information system, through its publications, can contribute to improving the design of marketing policies for agricultural products in Africa.

Nonetheless, the success of such a system can cause the demand for information to rise rapidly, surpassing the system's capacity to supply it in the short run. In such conditions, if the system tries to respond immediately to all of these demands, the reliability of the essential, basic data and its rapid diffusion may be compromised.

INTRODUCTION

Au Mali l'ajustement structurel entrepris depuis 1981, vise à réduire les déficits de la balance des paiements et du budget de l'Etat. Pour atteindre ces objectifs, un rôle plus important a été accordé aux mécanismes du marché libre pour rendre l'économie plus flexible à travers les mesures de libéralisation du marché céréalier, le démantèlement des entreprises d'Etat, une contraction des dépenses publiques et une réforme des régimes des prix et des impôts.

La libéralisation du marché céréalier vise à modifier les termes des échanges entre le secteur agricole et le secteur non-agricole et à favoriser les investissements des commerçants dans les infrastructures de marketing par suite du rôle réduit de l'Etat dans la commercialisation. Le changement des termes des échanges en faveur du secteur agricole devrait créer les incitations nécessaires à une augmentation de la production agricole par le biais des investissements que les paysans seraient amenés à faire parce que leurs revenus auront augmenté.

L'augmentation de la production envisagée dans le cadre de la libéralisation, devrait aboutir à une auto-suffisance alimentaire à long terme. Le souci d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire a amené le Mali à accorder une attention toute particulière aux prix que les producteurs reçoivent pour leurs céréales.

L'atteinte de l'augmentation de la production à travers des prix élevés au producteur suppose que la libéralisation devrait permettre le développement d'un secteur privé efficient et compétitif capable de transmettre les hausses ou baisses de prix à la consommation jusqu'au producteur et vice versa. Elle suppose aussi que l'offre globale est élastique c'est-à-dire que les paysans ont les moyens et les capacités de répondre à des incitations de prix élevés ce qui n'est pas certain (voir Dioné).

Même si l'élasticité de l'offre globale de céréales était élevée, l'une des principales contraintes à l'épanouissement d'un secteur privé efficient et compétitif réside dans l'étroitesse du marché céréalier au Mali. L'étroitesse du marché céréalier résulte de la variabilité des facteurs climatiques qui rendent le surplus commercialisable et la demande instables d'une année sur l'autre. En effet pendant une année de bonne pluviométrie, l'offre des céréales augmente et la demande baisse car certains urbains et producteurs sont approvisionnés à partir des échanges hors marché comme les dons de céréales (voir Robert Nathan Associates; Staatz, Dioné et Dombélé). Ainsi les prix des céréales deviennent très variables à cause de la variabilité des volumes des transactions d'une année sur l'autre.

L'étroitesse du marché céréalier élève le risque des opérations de commercialisation pour n'importe quel type d'intervenant soit-il étatique ou privé à cause de la grande variabilité des prix qui en résulte. Le caractère étroit du marché céréalier rend les investissements à long terme dans les infrastructures de marketing très risqués. Il faut ajouter à ces risques ceux liés aux interventions de l'Etat en matière de distribution d'aides alimentaires, de changement de politiques ou de mesures réglementaires. En effet les commerçants ne disposent pas souvent d'information sur les mesures réglementaires en matière de commercialisation, les dates et lieux de

distribution gratuite des aides alimentaires etc...

Pour encourager les investissements du secteur privé dans la filière céréalière, l'Etat doit mettre en place des mesures tendant à réduire les risques liés à l'étrécissement du marché céréalier. Par exemple la libéralisation des échanges céréaliers à l'intérieur des pays du Sahel, la transformation industrielle des céréales et la diffusion de toutes les informations essentielles sont des mesures qui tendent à stabiliser la demande et réduisent les risques liés aux activités de commercialisation.

La mise en place d'un système d'information qui permet un accès égalitaire à l'information de tous les participants de la filière céréalière est un grand pas dans ce sens. Ce système d'information par une large diffusion de toutes les informations relatives aux facteurs affectant le marché céréalier (prix, politique d'exportation et d'importation, volume et date de distribution des aides attendues etc...), contribuera à une transparence du marché céréalier. En effet un marché transparent est celui où tous les intervenants ont égal accès aux informations nécessaires à la gestion de leurs décisions de production, de vente, de transport, de stockage et de consommation, etc...

Mais compte-tenu du caractère public de l'information, le secteur privé ne fournira pas l'information socialement nécessaire et accessible à tous les intervenants dans la filière céréalière. Il revient alors à l'Etat d'intervenir pour fournir les informations nécessaires et accessibles à tous les acteurs de la filière (voir Steffen, Dembélé et Staatz).

La fourniture par l'Etat des informations essentielles et une infrastructure adéquate, permettra de rendre le marché moins risqué, plus transparent et apte à arbitrer entre l'offre et la demande de céréales dans le temps et dans l'espace.

Cette communication a pour objectif de décrire la démarche entreprise au Mali depuis septembre 1987 pour rendre les marchés céréaliers plus transparents à travers un accès égalitaire aux informations essentielles pour tous les intervenants.

I. Les Etapes de la libéralisation

La libéralisation au Mali semble avoir été menée en deux étapes après les nombreuses discussions qui ont abouti à convaincre le gouvernement. La première étape est celle de la recherche d'un consensus politique autour des principes de la libéralisation. La deuxième étape peut être qualifiée de libéralisation effective.

1. La recherche du consensus politique

La première étape a été très importante dans la recherche d'un consensus politique pour faire accepter les mesures de libéralisation. Il fallait dégager les voies et moyens pour sauvegarder les intérêts des uns et des autres ou du moins adoucir les coûts sociaux de la libéralisation.

Les mesures mises en place ont été:

- la prise en charge par le groupe de donateurs regroupés au sein du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) des déficits cumulés des institutions étatiques chargées de la commercialisation dans le temps;
- la fixation et la défense de prix au producteur et au consommateur dans le temps et dans l'espace à travers la constitution d'un stock de stabilisation au sein de l'OPAM (Office des Produits Agricoles du Mali, agence de l'Etat ayant le monopole légal de la commercialisation des céréales avant la libéralisation);
- le réalignement progressif des prix officiels à la consommation à ceux du marché libre;
- la mise en évidence de la nécessité de libéraliser le marché céréalière à travers des efforts de recherche pour convaincre les décideurs par la mise à leur disposition des informations à jour sur le marché céréalière.

Ce sont l'ensemble de ces mesures qui ont permis au groupe de donateurs rassemblés au sein du PRMC de payer la libéralisation auprès du gouvernement malien. En effet, près de 16 milliards de FCFA (environ 320 millions de Francs Français) ont été débloqués par le PRMC pour amortir et financer non seulement les coûts des changements institutionnels mais aussi pour augmenter la capacité du gouvernement à supporter les risques politiques de la libéralisation en adoucissant les coûts sociaux. Les mécanismes de financement mis en place par le PRMC ont consisté à grouper au sein d'un compte commun les produits de vente de toutes les aides alimentaires programmées dans le cadre de la libéralisation.

La gestion des risques politiques de la libéralisation s'est accompagnée par la mise en place des mesures réglementaires nécessaires autorisant la commercialisation des céréales par le secteur privé. C'est ainsi qu'en 1981, le secteur privé était invité à commercialiser les mil, sorgho et maïs et le riz en 1986 concurremment avec l'OPAM dans la limite des prix à la production et à la consommation uniques dans le temps et dans l'espace fixés par l'état.

Après quelques années de fonctionnement d'un système dualiste de commercialisation qui présentait des faiblesses dues aux contradictions internes du système, le PRMC a abordé sa deuxième phase.

2. La libéralisation effective

Cette étape consiste essentiellement à la consolidation des acquis du rôle du secteur privé dans la commercialisation des céréales par le démantèlement du système dualiste, la suppression du rôle de stabilisation du marché assigné à l'OPAM et la mise en place de divers projets de recherche et d'enquêtes pour générer les informations essentielles pour les prises de décision. Ainsi la complexité des questions posées par la libéralisation exigeait désormais la mise en place d'un système d'information pour satisfaire les besoins d'information des décideurs et du secteur privé composé des producteurs, des coopératives, des commerçants et des consommateurs.

La suppression du rôle de stabilisateur assigné à l'OPAM est intervenue par suite de la mise en évidence de la faiblesse des ressources de l'Etat pour stabiliser les prix durant la bonne campagne de 1985/86. De plus les résultats de certaines recherches mettaient en doute non seulement la capacité de l'Etat à stabiliser les prix des céréales par voie d'un stock régulateur dans des conditions d'étoitesse du marché discutées plus haut; mais également le bien fondé d'une politique de soutien de prix élevés à la production (voir Staatz, Dioné et Dembélé).

La deuxième étape est intervenue au moment où les risques politiques se sont amenuisés et les décideurs prenaient désormais la libéralisation comme une donnée à intégrer dans leur prise de décision. Cependant, il fallait mettre en place les mesures nécessaires qui permettront au secteur privé d'être efficient dans son nouveau rôle pour donner confiance aux décideurs.

La mise en place des mesures d'accompagnement exigeait non seulement de tester les hypothèses qui ont sous-tendu la libéralisation, mais aussi de mieux connaître le fonctionnement du système privé de commercialisation et ses contraintes majeures. Ceci nécessitait des recherches empiriques dont les résultats permettraient non seulement d'identifier les mesures indispensables à mettre en oeuvre; mais aussi d'institutionnaliser ces efforts de recherche appliquée pour informer régulièrement les décideurs de politiques agricoles au Mali.

Les principales hypothèses qui ont sous-tendu la libéralisation du marché céréalier au Mali se ramènent essentiellement à:

- la grande majorité des producteurs sont auto-suffisants ou producteurs nets de surplus.
- une augmentation des prix au producteur inciterait les paysans à augmenter la production des céréales par le biais des investissements car leurs revenus auront augmenté;
- la libéralisation amènerait un grand nombre de commerçants à commercialiser les céréales pour saisir les opportunités qui leur sont offertes en investissant rapidement pour étendre l'échelle de leurs opérations (voir Staatz, Dioné et Dembélé).

Malheureusement, ces hypothèses étaient sans fondement empirique. C'est pour vérifier le bien fondé de ces hypothèses que plusieurs études ont été menées, notamment celle du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID depuis 1985.¹

L'étude du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID qui a examiné la mise en marché des céréales des producteurs et la dynamique de la commercialisation par les commerçants, a révélé que contrairement à ce que l'on croyait, en 1985/86, une année des bonnes récoltes, seuls 53% des

1 CESA = Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire (Gouvernement du Mali)
 MSU = Michigan State University (Etats-Unis)
 USAID = U.S. Agency for International Development

producteurs de mil, sorgho et maïs dans les zones les plus productives du Mali (l'OHV et la CMDT²) étaient des vendeurs nets de céréales et 43% des acheteurs nets. Les ventes nettes étaient très concentrées car seulement 16% des producteurs réalisaient 75% des ventes nettes (voir Staatz, Dioné et Dembélé). Mieux, ces vendeurs sont tous à la limite des technologies actuellement disponibles et vivent dans des zones jouissant d'un encadrement étouffé et d'une infrastructure développée.

De tels résultats qui ont été aussi obtenus dans d'autres pays africains (voir Weber et al.) signifiaient que toute hausse de prix bénéficierait aux seuls producteurs vendeurs nets de céréales et heurterait les producteurs acheteurs nets de céréales. En effet, les producteurs qui sont obligés de payer les céréales feraient face à des prix élevés; ce qui pousserait une masse de paysans à émigrer pour venir grossir le nombre déjà élevé de chômeurs urbains. En outre, les vendeurs nets de céréales seraient limités dans leur capacité d'augmenter la production faute de technologie et d'intrants disponibles (voir Dioné, 1989).

Par ailleurs, la même étude révèle que peu de commerçants disposaient de fonds suffisants pour constituer des stocks importants de céréales permettant ainsi de ravitailler sans rupture les centres urbains à tout moment et d'empêcher les trop fortes fluctuations de prix. Le manque de ressources financières, de capacité de stockage et d'infrastructure handicapait sérieusement les activités des commerçants (voir Dembélé, Dioné et Staatz, 1986a et 1986b; Mehta).

Dans de telles conditions, les coûts de commercialisation sont élevés car les opérations sont conduites à des échelles trop faibles avec pour conséquence des prix élevés à la consommation et des prix bas à la production.

D'autres études comme celle de Jean-Loup Amselle et Dramane Bagayogo concluaient que "l'inégalité d'accès aux sources et moyens d'information et de communication est manifeste entre les grossistes et entre demi-grossistes et détaillants..." (p 27). Selon la même étude, les "opérateurs privés céréaliers souhaitent soit à travers la radiodiffusion nationale, soit par tout autre support disposer d'informations fiables et dynamiques sur les divers éléments constitutifs du marché céréalier" (p 27).

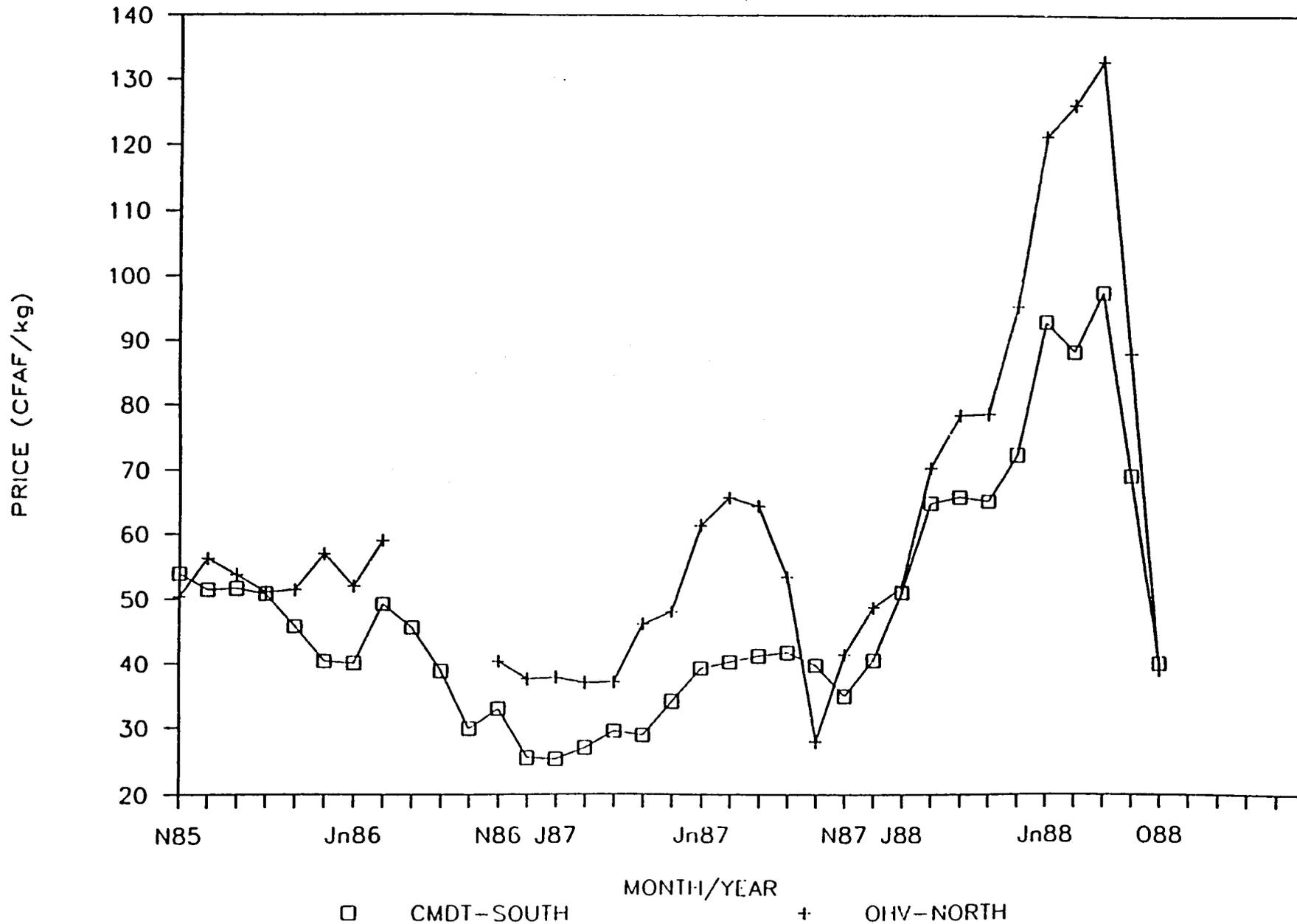
Les résultats de ces diverses études ont révélé la nécessité de mettre en place certaines mesures d'accompagnement pour soutenir la libéralisation. Les principales mesures d'accompagnement mises en oeuvre sont essentiellement l'ouverture des crédits de campagne au secteur privé, la mise à sa disposition des capacités de stockage et de traitement de stocks, et le regroupement des demi-grossistes pour faciliter leur accès au crédit bancaire. Mais ces mesures d'accompagnement pour être efficaces, doivent être complémentaires à des actions qui tendent à rendre la commercialisation moins risquée. Ainsi la mise en place d'un système de collecte et de diffusion des informations indispensables à la gestion des décisions des intervenants constitue une étape importante vers la réduction des risques du marché céréalier en le rendant plus transparent.

² OHV = Opération Haute Vallée
 CMDT = Compagnie Malienne du Développement des Fibres Textiles

FIGURE 6

AVERAGE COARSE GRAIN FARM-GATE PRICES

CMDT AND OHV ZONES, MALI 1985-88



NOTES : CMDT-SOUTH PRICES ARE AVERAGE MONTHLY PRICES RECEIVED FOR MILLET AND SORGHUM
 OHV-NORTH PRICES ARE AVERAGE MONTHLY PRICES PAID FOR MILLET AND SORGHUM

119

La deuxième partie de cette communication traite de l'aspect méthodologique de la mise en place du système d'information du marché céréalier au Mali depuis 1988. Un accent plus particulier est mis sur les facteurs qui ont guidé la conception du système d'information.

II. Mise en Place du Système d'Information sur le Marché Céréalier (SIM)

La conception et la mise en place d'un système d'information sur les marchés céréaliers dans un pays en voie de développement doit tenir compte surtout de la pérennité du système. La pérennité du système dépend essentiellement des capacités locales en terme de ressources financières et humaines. En effet s'il est possible de mettre en place un système d'information grâce à l'aide extérieure, la survie du système à long terme dépend des disponibilités des ressources locales (voir Eicher). Ainsi avant la conception du système, il est important de tenir compte de certains facteurs qui seront déterminants dans le succès à court et long terme du système.

A. Les Facteurs Déterminants dans la Conception d'un Système d'Information du Marché.

Dès la conception d'un système d'information, le problème de sa gestion et de sa survie a été posé. En effet il faut éviter que le système cesse d'exister dès que l'assistance extérieure prend fin. Ainsi il est nécessaire de prendre en compte tous les facteurs qui sont essentiels à la longévité du système.

1. La faiblesse des ressources financières et humaines

La limitation des ressources financières au Mali impliquait qu'il fallait partir des systèmes de collecte existants pour bâtir le système d'information sur les marchés céréaliers. Ceci signifiait qu'il fallait inventorier toutes les données collectées, les lieux, périodicité et méthodologies de collecte, tous les collecteurs et les fréquences et modes de diffusion.

Cet inventaire a permis de savoir que près de la totalité des besoins identifiés pouvaient être satisfaits à partir des efforts de collecte déjà entrepris par certaines institutions de l'Etat. Il s'agissait tout simplement d'harmoniser les méthodologies et les fréquences de collecte des systèmes existants, d'augmenter la couverture géographique de la collecte et d'adapter les fréquences et les modes de publication aux besoins des différents utilisateurs.

Une telle approche permet d'économiser sur les maigres ressources d'un pays en voie de développement car le système sera bâti avec certaines ressources locales déjà existantes. L'approche permet également de tirer profit de l'expérience déjà acquise par le personnel local des institutions chargées de la collecte des données et de leur connaissance du milieu.

L'assistance extérieure sous forme financière et technique est nécessaire au démarrage du système. En effet l'harmonisation des méthodologies de collecte, le ciblage de la diffusion des informations et l'effort de coordination entre les différents collecteurs peuvent imposer des coûts additionnels à certains collecteurs dont les budgets ne pourront pas

couvrir. La centralisation des données au niveau d'une seule institution implique la nécessité d'acquérir des moyens de traitement et de diffusion additionnels. L'ensemble de ces coûts additionnels doivent dans un premier temps être couverts par des apports extérieurs.

L'harmonisation des méthodologies de collecte, la conception et les mécanismes de mise en place du système d'information peuvent mettre à rude épreuve les compétences locales si une assistance technique n'est pas disponible. Cependant l'assistance technique ne doit pas être seule à concevoir le système et ses modalités de mise en place, mais elle doit travailler en collaboration étroite avec le personnel local sur tous les aspects du système. Ce travail en collaboration constitue la meilleure école d'apprentissage pour les cadres nationaux. Une telle politique de formation du personnel permettra au système d'information de disposer dans le temps d'une capacité locale d'analyse afin de pouvoir répondre aux besoins croissants des utilisateurs d'information (voir Weber et al.).

2. L'Identification des Besoins Réels des Utilisateurs

La mise en place du système d'information exigeait l'identification correcte des utilisateurs potentiels et leur besoins spécifiques en information. Les différences de motivations entre les différents utilisateurs des données d'un tel système impliquent des différences dans les types de données nécessaires aux besoins de chaque catégorie d'utilisateurs. Il ne fait pas de doute que les besoins en information des producteurs, des commerçants, des consommateurs et des décideurs sont différents. Par exemple le producteur a besoin, entre autres, de connaître les prix pratiqués sur les marchés ruraux environnants et dans les grands centres urbains tandis que le commerçant a besoin de connaître, entre autres, les dates et lieux de distribution des aides alimentaires, la disponibilité des crédits de campagne de commercialisation, etc...

Ceci implique que les modes et la fréquence de diffusion à utiliser doivent être fonction de la catégorie d'utilisateurs visée. Par exemple pour atteindre les producteurs, il sera nécessaire d'utiliser la radio rurale et les langues locales. Certains urbains peuvent être atteints par la presse écrite. Il faut cependant noter que les besoins des producteurs, des commerçants et des consommateurs ne peuvent être satisfaits qu'à partir des données actuelles tandis que les besoins des décideurs sont satisfaits à la fois des données actuelles et des analyses faites à partir des données historiques.

Ainsi le système doit par une politique de diffusion appropriée permettre la satisfaction des besoins des différents utilisateurs. Si certains utilisateurs peuvent être satisfaits à partir de simples données statistiques, la satisfaction des besoins d'autres utilisateurs peut exiger des analyses plus profondes.

Le système d'information doit par conséquent disposer d'une cellule d'analyse qui pourrait éventuellement s'occuper de recherches de long terme sur plusieurs aspects de la dynamique de l'évolution de la structure du marché et de la réglementation en dehors de la publication de simples données de prix. Ainsi il devient nécessaire de développer à l'intérieur du système une capacité locale d'analyse qui fournira l'information essentielle aux décideurs

sur la dynamique de la structure de la production et de la commercialisation.

3. La Place Institutionnelle et la Taille du Système

Dans un pays en voie de développement, la place institutionnelle d'un système d'information sur les marchés dans la structure administrative est importante pour deux raisons essentielles. Premièrement le système doit être placé où il peut atteindre plus facilement les décideurs pour diffuser les résultats de recherche appliquée et mieux identifier leurs besoins en information. Deuxièmement, le système doit être mis quelque part dans la structure administrative où la crédibilité des données collectées et des informations publiées sera garantie. Ceci veut dire que le système doit être protégé de toute manipulation qui tendrait à nuire à sa crédibilité et à l'asservir pour les besoins spécifiques de l'administration. Cependant le choix de l'institution responsable de la gestion du système doit aussi tenir compte de son expérience en matière de collecte de données et non pas seulement de sa proximité aux décideurs dans la structure administrative.

L'institution chargée de la gestion du système devrait être capable de collecter tout complément de données jugé nécessaire dans le temps. Cependant dans un premier temps il est nécessaire de limiter le nombre de données à centraliser et à diffuser. Ceci implique qu'il faut commencer avec un système simple afin de pouvoir saisir, traiter et diffuser à temps les informations essentielles. En effet un système complexe dans sa conception même s'il est conforme aux standards statistiques, peut se révéler incapable de pouvoir saisir, traiter et diffuser à temps les données collectées.

C'est pourquoi il est important d'éviter le "fétichisme" du professionnalisme qui tend à sacrifier la rapidité de la diffusion de l'information au profit de la précision statistique. Ceci explique en partie l'incapacité des offices statistiques dans les pays africains à générer des informations à temps pour les prises de décision. En effet la valeur de l'information pour un décideur n'est pas toujours liée à sa précision statistique, mais plutôt à sa disponibilité au moment où une décision doit être prise.

B. La Problématique de la Mise en Place du Système d'Information des Marchés

Un recensement entrepris en 1987 de tous les efforts de collecte a permis d'identifier au Mali plusieurs institutions qui font de la collecte de données à plusieurs niveaux de la chaîne de commercialisation et dans différentes parties du pays. Certaines de ces données sont collectées d'une façon permanente alors que d'autres le sont d'une façon temporaire à travers différentes méthodologies (voir Dembélé et Steffen).

La pluralité des objectifs assignés à ces efforts de collecte et les moyens mis en oeuvre expliquent en grande partie la multiplicité des méthodologies mises en oeuvre pour la genèse des données.

La multiplicité des méthodologies a constitué un handicap sérieux pour la comparabilité des données entre elles. Ainsi, on s'est trouvé devant une situation de paradoxe où les besoins en information qui pouvaient être satisfaits ne le sont pas, parce qu'il est impossible d'établir une série à partir des données existantes.

Il faut aussi noter le cloisonnement de l'information et sa mode de diffusion sous forme de rapports internes qui la rendaient aussi inaccessible à tous les utilisateurs potentiels (voir Dembélé et Steffen).

Devant la modicité des ressources financières et humaines du Mali et du nombre élevé de variables à suivre, il fallait mettre en oeuvre un système capable de "réunir les données existantes nécessaires dans un cadre global autour des principales questions posées par la libéralisation" (Egg, p.7).

En tenant compte des facteurs mentionnés ci-dessus il fut décidé que le système à mettre en oeuvre ne devrait pas être une nouvelle institution, mais un effort de coordination entre les différents systèmes existants avec aménagement de leurs méthodologies. Le nouveau système devrait aussi permettre de rendre l'information accessible à toutes les catégories d'utilisateurs et éviter les duplications des efforts en matière de collecte.

C. Approche Méthodologique de la Mise en Place du S.I.M.

Trois systèmes d'information ont été identifiés en mars 1988 pour constituer un système transitoire (S.I.T.). Les trois systèmes ont été retenus en fonction de leur expérience en matière de collecte, de saisie, de traitement et de diffusion des données. Le choix des trois systèmes a tenu compte aussi de la nature, fréquence de collecte et de la couverture géographique de leurs données respectives.

Le système transitoire avait pour tâche essentielle:

- de servir de cadre de réflexion pour la mise en place d'un système d'information permanent,
- de former le personnel de l'institution identifiée et chargée de la gestion du système permanent et
- d'harmoniser les méthodes de collecte des trois systèmes composant le SIT afin de générer et de publier des données de prix collectées à différents niveaux de la chaîne de commercialisation et couvrant une grande partie du pays.

La réflexion menée au sein du SIT a abouti à mieux identifier les différents utilisateurs ainsi que leurs besoins spécifiques. Cette identification a permis la mise en place d'une politique de diffusion plus appropriée qui tient en compte des besoins spécifiques de chaque catégorie d'utilisateurs. Ainsi les formes et les fréquences de diffusion varient selon la catégorie visée. Par exemple, pour les producteurs, les commerçants et les consommateurs, il a été proposé la diffusion à la radio des prix hebdomadaires à la production et à la consommation tandis que les décideurs seront informés à partir des analyses faites à partir de ces mêmes prix dans des rapports hebdomadaires et mensuels et des bulletins trimestriels.

La place institutionnelle du système d'information dans la structure administrative a été définie par suite des réflexions menées au sein du SIT. C'est ainsi que l'Office des Produits Agricoles Mali (OPAM) a été retenu comme institution responsable de la gestion du système d'information sur le marché céréalier.

1. La Place institutionnelle du SIM dans la structure administrative.

Le choix de l'OPAM pour gérer le système d'information sur les marchés s'explique essentiellement par le fait que par suite de la réduction de son rôle dans la commercialisation des céréales, il constitue un outil privilégié de l'Etat pour la production et la fourniture de biens à caractère public pour le marché céréalier (voir Steffen, Dembélé et Staatz).

Le choix de l'OPAM avait soulevé quelques inquiétudes quant à la préservation de l'objectivité des données par une institution chargée de surveiller l'évolution des prix du marchés afin de prévenir et juguler des hausses soudaines de prix. Les raisons essentielles de ces craintes étaient que non seulement les commerçants ne feront pas confiance à l'OPAM pour déclarer des prix exacts, mais qu'il était aussi possible que l'OPAM manipule les informations à son profit. Cependant après 12 mois d'expérience ces craintes se sont révélées peu fondées et les commerçants ont bien accueilli le choix de l'OPAM.

L'OPAM en tant qu'instrument de la politique de commercialisation de l'Etat, est plus indiqué pour la diffusion des résultats de toute analyse relative au marché céréalier. En effet les décideurs sont plus accessibles à travers l'OPAM en tant que participant à la définition et la mise en oeuvre de la politique commerciale de l'Etat et sous tutelle du puissant ministère des Finances et du Commerce. Il faut aussi noter que l'Etat avait déjà choisi l'OPAM comme l'institution chargée de la gestion de sa politique céréalière. En plus l'OPAM dispose d'une expérience en matière de collecte et jouit d'une grande connaissance du marché céréalier.

2. Le Système d'Information Transitoire (SIT)

Les systèmes constituant le SIT ont été identifiés en fonction de leur expérience en matière de collecte et de la nature des données collectées.

Les trois systèmes identifiés ont été:

- le système de l'Office des Produits Agricoles du Mali;
- le système de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI);
- le système du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.

Le système OPAM collectait les prix à la consommation dans les capitales régionales depuis 1981. Le système ACDI collectait les prix au producteur, les volumes des transactions au niveau des commerçants et l'importance des transferts de céréales entre différents marchés et régions du pays.

Quant au Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID, il relevait les prix au producteur sur les marchés ruraux, les quantités achetées par les collecteurs, les prix au niveau de certaines villes ainsi que les quantités achetées et vendues par les grossistes.

Les données retenues au niveau ont été fonction des capacités de saisie et de traitement du SIT. Ainsi il a été retenu:

- les prix au producteur et
- les prix à la consommation.

Les prix au producteur portaient sur le mil, le sorgho, le maïs, le riz paddy, le riz étuvé et le riz blanc. A la consommation, les céréales retenues ont été le mil, le sorgho, le maïs, le riz RM40 et le riz BB. Les prix au producteur étaient relevés sur 4 marchés ruraux et 9 marchés de regroupement ou d'assemblage pour les mil, sorgho et maïs. Les prix du riz paddy, du riz étuvé et du riz blanc étaient collectés sur 2 principaux marchés de regroupement. Les prix à la consommation sur 8 centres urbains les plus importants du pays.

2.1 La place institutionnelle du SIT

Le SIT était doté d'une cellule technique qui avait pour compétence de discuter de tous les aspects techniques et mener la réflexion pour la mise en place du SIM. Cette cellule technique était composée d'un représentant de chaque système composant le SIT, d'un représentant de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et du représentant de l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE).

La cellule technique a bénéficié d'apports d'experts étrangers pour mener à bien sa mission. Il faut aussi noter que le SIT s'est enrichi des expériences menées dans d'autres pays africains comme le Sénégal.

Ce sont le Comité d'Orientation et de Coordination (C.O.C.) qui est l'équivalent national du groupe des donateurs et le PRMC qui constituaient l'instance de décision du SIT, étaient tenus régulièrement informés des résultats des travaux de la cellule technique et recevaient régulièrement les publications de prix.

2.2 Les moyens matériels et humains

La coordination des actions du SIT était assurée par le représentant de l'ACDI. Le Projet CESA-MSU-USAID a affecté un analyste des marchés céréaliers à l'OPAM (le premier auteur de cette communication). Cet analyste et spécialiste en information avait pour mission d'institutionnaliser une capacité de saisie, traitement et de d'analyse des données de prix au niveau de l'OPAM.

Cette institutionnalisation s'est faite par une formation à la tâche de deux agents complétée par des discussions théoriques sur le "marketing" des produits agricoles en général. En effet les agents de l'OPAM ont été étroitement liés à toutes les réflexions qui ont été menées autour de la conception et de la mise en place du système.

L'institutionnalisation d'une capacité nationale de saisie et de traitement informatique et d'analyse des données était une nécessité si le système permanent devrait être en mesure de prendre la place du SIT quand le système ACIDI et le Projet CESA-MSU-USAID prendront fin. Enfin, l'institutionnalisation visait aussi à assurer la continuité du flot d'information aux différents utilisateurs après la fin du SIT.

Le SIT a bénéficié de contributions matérielles et financières de l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE), du Projet CESA-MSU-USAID, de l'OPAM et du PRMC.

2.3. Les réalisations du SIT

Le système transitoire avait un mandat initial de six mois ramené plus tard à une année. En effet, le processus d'institutionnalisation de la capacité de saisie et traitement informatique et d'analyse à travers le Projet CESA-MSU-USAID a été maintenu pour une autre année.

Parmi toutes les réalisations du SIT, il est important de retenir surtout l'harmonisation des méthodes de collecte des trois systèmes retenus. L'approche utilisée pourrait être appliquée à d'autres pays africains.

2.4. Harmonisation des différentes méthodologies

L'examen des méthodologies utilisées par les différents systèmes ont fait ressortir l'impossibilité de combiner ces différentes données pour des fins d'analyse. Les problèmes liés à l'homogénéisation des données tenaient du choix du niveau des transactions auxquels se rapportent les prix, le choix de l'échantillon et les fréquences de collecte.

2.4.1 Choix du niveau des transactions

Les prix au producteur générés par l'ACDI et le Projet CESA-MSU-USAID se situaient à deux niveaux différents. En effet, les prix du Projet étaient relevés au premier niveau des transactions c'est-à-dire les échanges entre les producteurs et les collecteurs ruraux.

Quant à l'ACDI, elle relevait ses prix au producteur principalement au deuxième niveau de la chaîne de commercialisation c'est-à-dire entre collecteurs ruraux et assembleurs résidant dans des centres de regroupement. Les prix au producteurs relevés par l'ACDI étaient surestimés dans ses conditions à cause des frais d'approche entre le marché rural et le marché de regroupement (les marges du collecteur et les frais de transport).

Les prix à la consommation relevés par l'OPAM posait les mêmes problèmes. Les prix relevés au niveau des grossistes, des demi-grossistes et des détaillants étaient souvent confondus, l'enquêteur ne faisant pas de différence. Dans ces conditions les moyennes des prix à la consommation publiées étaient sous-estimées.

Pour pallier à ces insuffisances, le SIT a demandé au système ACDI de relever ses prix au producteur uniquement au niveau des transactions intervenant entre les commerçants et les producteurs sur ses marchés de regroupement ou les prix d'achat des collecteurs au moment où ces derniers revendent aux assembleurs.

Quant à l'OPAM les prix retenus étaient ceux observés par l'enquêteur lors des transactions au détail. A défaut de transaction au moment du passage de l'enquêteur, ce dernier demandait aux détaillants et à certains consommateurs les prix observés.

2.4.2 Le choix des échantillons

Le système ACDI et le Projet CESA-MSU-USAID faisaient un recensement complet de tous les acheteurs présents sur le marché au moment du relevé de prix. C'est donc toute la population de collecteurs qui était retenue pour les besoins de l'enquête.

Le système OPAM ne procédait pas à un échantillonnage lors de ses relevés de prix. L'enquêteur relevait généralement une observation par point de collecte et par centre urbain.

Compte tenu du fait que l'OPAM intervenait au niveau des grands centres urbains, il a été mis sur place une méthode d'échantillonnage propre à l'OPAM.

La méthode a consisté à recenser tous les points de vente de céréale par centre urbain. Ces points de vente sont ensuite classés par ordre d'importance des volumes de transaction. Selon l'importance du point de vente, il est procédé à une, deux, trois, ou quatre observations. La moyenne de l'ensemble de ces observations devient la moyenne du centre urbain en question.

2.4.3 La fréquence de collecte

L'OPAM relevait ses prix chaque dix jours. Quant aux autres structures, les données étaient collectées chaque semaine. Pour permettre au SIT de publier l'ensemble de ces données dans une même publication, l'OPAM a été amené à collecter ces données par semaine. En outre, il a été demandé au Projet Sécurité Alimentaire de faire un effort pour transmettre ces données à temps afin de les intégrer dans des publications communes et régulières.

Il faut noter que l'harmonisation des différentes méthodologies a imposé des coûts supplémentaires au niveau de l'OPAM et du Projet CESA-MSU-USAID. En effet, l'OPAM effectuait désormais entre quatre et cinq passages par mois au lieu de trois. De plus, le temps des enquêtes a augmenté du fait que le nombre d'observations varie entre une et quatre selon l'importance du point de collecte au lieu d'une seule observation comme par le passé. Au niveau du Projet Sécurité Alimentaire, l'envoi des données par semaine impliquait des coûts de transmission additionnels.

3. La mise en place du SIM Permanent

La mise en place du Système d'Information permanent du Marché (SIM) a été précédée par de longues réflexions dans le cadre du SIT pour définir et mieux préciser les objectifs et la tenue d'un séminaire qui a défini les modalités pratiques de mise en place du système (voir République du Mali, recommandations du séminaire de décembre 1988).

3.1. Les objectifs du système d'information

Les objectifs assignés au SIM sont :

- l'harmonisation des méthodes de collecte et de diffusion de l'information, d'analyse et d'interprétation au Mali;
- la centralisation de toutes les données pour en assurer la

publication et la diffusion la plus large possible;

- l'organisation de l'accès de tous (décideurs, opérateurs économiques, producteurs et...) à l'information;
- la coordination entre collecteurs d'information.

Ainsi, le SIM n'est pas un collecteur d'information au premier plan. Il doit seulement collecter le complément d'informations nécessaires aux besoins des utilisateurs. Une telle approche a l'avantage de permettre au SIM de mettre à profit l'expérience acquise par les autres collecteurs et de constituer une banque de données à faible coût en évitant la duplication des efforts (voir Dembélé et Steffen).

3.2. Types de données à centraliser

Les données ont été identifiées en fonction des besoins des utilisateurs et les capacités de saisie et de traitement. Un inventaire des données a été fait selon les types d'utilisateurs. Les utilisateurs dont les besoins ont été pris en compte sont:

- les producteurs,
- les commerçants,
- les consommateurs,
- les utilisateurs institutionnels.

Cependant, compte-tenu de l'impossibilité de satisfaire à tous les besoins à la fois, il a été retenu quelques données essentielles dont la collecte et la diffusion devraient être progressives.

Ainsi dans un premier temps, le SIM devrait s'atteler à centraliser des informations sur les prix à la production et à la consommation des mil, sorgho, maïs, riz RM40, riz BB et riz paddy. Il doit aussi fournir des indications sur l'état d'approvisionnement des divers marchés. Actuellement le système traite près de 3000 données par semaine pour ses différentes publications.

Avec le temps, le SIM devrait fournir des informations sur les prix extérieurs, les niveaux de la production, du déficit céréalier, les importations et exportations, les aides alimentaires et l'ensemble des mesures réglementaires concernant la commercialisation des céréales à l'attention des commerçants. En outre, le SIM devrait être aussi capable d'évaluer le niveau des stocks marchands et l'ampleur des échanges de céréales entre diverses parties du pays et d'entreprendre des recherches pour mieux informer les décideurs sur la dynamique de la structure de la production et du marché grâce à sa cellule d'analyse.

3.3. Le cadre d'analyse et la typologie des marchés

Pour mieux comprendre l'évolution des prix, il était nécessaire de pouvoir situer dans l'espace tous les facteurs qui concourent à la dynamique de la formation des prix. Les discussions menées lors du séminaire en présence des commerçants et des représentants des producteurs ont permis

d'identifier les quatre principaux réseaux marchands ou axes. A chaque axe correspondent des marchés de collecte, regroupement ou transit, de consommation et les marchés frontaliers ou tournés vers l'extérieur.

La typologie des marchés ainsi définie, correspond aux différents niveaux de la chaîne de commercialisation des céréales. La connaissance des prix à chaque niveau permettra d'établir des comptes de filière par axe. Ces comptes de filière permettront aux décideurs de connaître les coûts de commercialisation par axe et les marges relatives de chaque catégorie d'intervenant.

3.4. Politique de publication et de diffusion

Les différences de motivation entre les divers utilisateurs de données sur les marchés céréaliers implique non seulement une différence dans les type et la nature de données à collecter, mais aussi les modes de diffusion. Le SIM vise essentiellement à satisfaire aux besoins de deux catégories d'utilisateurs: les décideurs et les opérateurs privés.

Pour les décideurs ou utilisateurs institutionnels, les données sont publiées sous forme de bulletins. Ces bulletins sont hebdomadaires, mensuels et trimestriels. Les bulletins hebdomadaires donnent l'évolution des prix d'une semaine à l'autre ainsi que l'état d'approvisionnement des marchés. Le bulletin mensuel quant à lui, donne l'évolution des prix d'un mois à l'autre.

C'est le bulletin trimestriel qui donne une analyse plus complète de l'évolution de la campagne. Il commence par une analyse synthétique de l'ensemble des marchés couverts en donnant l'évolution des prix au cours des trois derniers mois ainsi que la tendance d'évolution des prix. Le niveau des prix du dernier mois du trimestre est ensuite comparé à celui des prix du même mois de l'année passée. Toute information permettant d'expliquer l'évolution du marché est incorporée dans l'analyse.

La deuxième partie du bulletin donne ensuite une analyse détaillée de certains marchés par réseaux marchands identifiés ou par axe. Une comparaison de l'évolution des prix à la production et des prix à la consommation à l'intérieur d'un même axe est donnée en détail. Enfin, la dernière partie traite des informations relatives à la campagne de commercialisation en cours. Ces informations peuvent être relatives aux mesures réglementaires, aux programmes de crédit de campagne en cours et à l'évolution des prix dans les pays voisins ou à l'importation.

Pour les autres utilisateurs, notamment, le secteur privé qui comprend les producteurs, les commerçants, les structures coopératives et les consommateurs, les données sont diffusées chaque semaine à la radio et à la presse écrite. Les communiqués radio donnent l'évolution des prix de la semaine en cours comparée à la semaine passée et l'état d'approvisionnement des marchés. Les marchés de consommation ainsi que les marchés ruraux les plus chers et mois chers sont donnés.

Les différentes formes de publication sont donc fonction de la clientèle visée et sont susceptibles d'évoluer avec les besoins. C'est ainsi qu'il est envisagé des communiqués et débats radio-diffusés autour de certaines mesures réglementaires du commerce céréalier pour mieux informer le secteur privé et faire renaître la confiance entre l'Etat et les commerçants. Il est aussi possible qu'à l'avenir, le SIM puisse fournir de l'information personnalisée

moyennant paiement.

Pour maintenir la loyauté de la clientèle, l'information doit être aussi complète que possible et compréhensible à la cible visée. Elle doit être actuelle et diffusée à temps sans rupture. Cette information doit aussi permettre aux utilisateurs de répondre à des questions d'actualité qui se posent à eux (Voir Weber et al.). Ceci est surtout important pour les décideurs qui attendent de tout système d'information, des informations actuelles relatives à des questions de politique du jour. S'il y a des retards dans la diffusion ou si l'information est diffusée avec un langage trop technique, les utilisateurs s'en détourneront. Ainsi la politique de diffusion doit être prise en compte depuis la conception d'un système d'information.

Il est donc important de mettre en place un circuit de communication à double sens. Le circuit doit permettre d'instaurer un dialogue entre le système d'information et les utilisateurs. Un tel dialogue permet d'éviter de collecter des données qui ne correspondent pas aux besoins d'aucun utilisateur.

3.5. L'impact du système d'information sur la politique de commercialisation des céréales

S'il est trop tôt de parler d'impact du système d'information sur la politique de commercialisation compte-tenu de son démarrage récent, d'ores et déjà, les publications du système durant la Campagne 1988/89 ont permis de sensibiliser le public autour de quelques problèmes d'approvisionnement en céréales de certains centres urbains.

Ainsi, par la diffusion des données sur les prix à la consommation, le système d'information a tiré l'attention sur les problèmes liés à l'approvisionnement de la localité de Kayes. En effet, depuis le début de la campagne, cette localité s'est caractérisée par des prix élevés par rapport à la moyenne nationale. Ce constat a amené la presse nationale à enquêter sur les raisons qui expliquent cette hausse de prix.

L'enquête a révélé les causes suivantes de la montée des prix à Kayes:

- l'arrêt des importations clandestines de riz en provenance du Sénégal et de la Mauritanie par suite des mesures de lutte contre la fraude prises par l'Etat vers la fin de l'année 1988 et l'obligation faite aux opérateurs économiques de payer la même quantité de riz qu'ils veulent importer à l'Office du Niger. Ces mesures ont fait augmenter le prix moyen du riz à la consommation à Kayes;
- le manque de moyens financiers des opérateurs économiques dont les opérations d'approvisionnement se font à des échelles faibles; ce qui élève le coût unitaire des mil-maïs-sorgho consommés à Kayes. Le fait que Kayes soit très éloignée des zones de surplus agricoles du pays, augmente les coûts d'approche des céréales pour les commerçants d'autres villes.

les exportations clandestines des mil-maïs-sorgho vers la Mauritanie tolérées par les autorités dans le but de permettre aux producteurs de la localité de bénéficier de prix élevés.

La mise en évidence des causes de la montée des prix à Kayes par la presse nationale par suite de publications du Système d'Information, a amené les responsables administratifs et politiques de cette localité à émettre des hypothèses sur la rationalité de la politique d'importation de riz.

Il faut aussi signaler que le Système d'Information a mis en évidence l'incompatibilité de la structure rigide des prix de l'Office du Niger avec la libéralisation totale de la commercialisation du paddy. En effet, l'Office du Niger commercialise le riz reçu des producteurs au titre des redevances selon une structure de prix fixes qui ne tient pas des conditions du marché. Ainsi, au cours de la Campagne 1988/89, les commerçants qui étaient obligés de signer des contrats d'achat de riz avec l'Office du Niger pour pouvoir importer, se sont trouvés incapables de vendre sur le marché à cause de la baisse du niveau des prix. En effet, les prix proposés par l'Office du Niger étaient plus élevés que ceux du marché libre à cause de l'introduction de décortiqueuses privées dans les zones rizicoles dont les coûts de transformation sont plus bas.

Ces exemples montrent qu'un Système d'Information en améliorant la connaissance des décideurs dans les mécanismes de fonctionnement des marchés céréaliers à travers ses publications, peut contribuer à améliorer les prises de décisions dans un pays en voie de développement. Ainsi, la mise en évidence des problèmes d'approvisionnement de certaines localités et l'inadaptation de la politique d'importation de riz et de la structure des prix de l'Office du Niger à la libéralisation par le Système d'Information au Mali, a enrichi les débats menés autour de la campagne de commercialisation.

L'expérience récente du Système d'Information au Mali révèle qu'une demande potentielle d'information existe dans les pays en voie de développement. Cependant, le succès d'un système d'information peut accroître la demande des utilisateurs d'informations au delà de ses capacités d'offre. Dans de telles conditions si le système essaie de répondre à toute cette demande, il ya un risque de compromettre la fiabilité des informations essentielles et des retards dans leur diffusion. C'est pourquoi, il est important de prévoir un plan de développement des capacités d'offre d'information en relation avec la croissance de la demande dès la conception et la mise en place du système.

CONCLUSION

L'un des objectifs recherchés par les libéralisations des marchés céréaliers est l'augmentation de l'efficacité du système de commercialisation. Mais pour que le marché libre puisse assurer cette augmentation de l'efficacité, il est nécessaire que la commercialisation des produits agricoles se fasse dans des marchés compétitifs et moins risqués pour tous les intervenants. A défaut de marchés moins risqués et de compétition dans le système privé de commercialisation, cette augmentation de l'efficacité au profit des producteurs et des consommateurs ne se matérialisera pas et ce sont

des monopoles privés qui remplaceront l'Etat dans l'appropriation du surplus agricole.

Ainsi, il revient à l'Etat de réunir toutes les conditions susceptibles de réduire les risques des marchés céréaliers pour les rendre transparents afin de favoriser la compétition dans la formation des prix. Une des conditions essentielles à la transparence des marchés est la mise à la disposition de tous les intervenants d'une gamme variée d'informations nécessaires pour éviter les monopoles privés.

Les systèmes d'information sur les marchés deviennent ainsi une des mesures essentielles d'accompagnement de la libéralisation car ils favorisent la transparence des marchés et la fixation des prix compétitifs. Cependant la mise en place des systèmes d'information doit être vue en terme de processus.

La mise en place d'un système d'information en tant que processus, permet d'abord de convaincre les décideurs de la nécessité d'un système d'information à travers les résultats de recherche empirique et non pas seulement par des hypothèses théoriques. Elle permet aussi une maîtrise graduelle de la collecte et de la diffusion d'une gamme d'information de plus en plus large dans le temps.

Une telle approche permet de bâtir un système fondé sur des besoins réels exprimés par les utilisateurs. Un système d'information fondé sur des besoins réels permet la mise en place d'une meilleure politique de diffusion de l'information pour satisfaire ces besoins.

La mise en place d'un système d'information doit permettre aux pays concernés d'avoir leurs propres capacités locales de collecte, de traitement et de diffusion des informations récentes sur les marchés céréaliers. Elle doit aussi économiser sur les ressources du pays à travers l'internisation des expériences des services nationaux collecteurs d'information en évitant la création de nouvelles structures. L'expérience du Mali a démontré qu'une telle approche est plus adaptée aux pays en voie de développement où les ressources financières et humaines sont très limitées.

REFERENCE

- AMSELLE, Jean-Loup (E.H.E.S.S.) et Dramane BAGAYOGO (S.N.E.D.). "Marché des Céréales au Mali et Systèmes d'Informations des Commerçants Privés." Résumé du Rapport, Office Statistique des Communautés Européennes au Mali (O.S.C.E.). Bamako: novembre 1988.
- DEMBELE, Niama Nango, Josué DIONE et John STAATZ. "Description et Analyse de la Structure du Marché des Céréales (mil-maïs-sorgho) au Mali." Document de Travail No. 86-04 du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID. Bamako: Ministère de l'Agriculture, Institut d'Economie Rurale, Secrétariat Technique de la CESA, septembre 1986a.
- . "Description et Analyse du Comportement et de la Performance du Marché des Céréales (mil-maïs-sorgho) au Mali." Document de Travail No. 86-05 du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID. Bamako: Ministère de l'Agriculture, Institut d'Economie Rurale, Secrétariat Technique de la CESA, septembre 1986b.
- DEMBELE, Niama Nango avec la collaboration de Philip STEFFEN. "Approche Méthodologique pour la Mise en Place d'un Système d'Information au Mali." Document de Travail No. 88-01 du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID. Bamako: Ministère de l'Agriculture, Institut d'Economie Rurale, Secrétariat Technique de la CESA, mars 1988.
- DIONE, Josué. "Informing Food Security Policy in Mali: Interactions between Technology, Institutions, and Market Reforms." Thèse du doctorat (Ph.D.). Michigan State University, 1989.
- EICHER, Carl K. "Sustainable Institutions for African Agricultural Development." La Haye: Working Paper No. 19, International Service for National Agricultural Research (ISNAR), février, 1989.
- EGG, Johny. "Système d'Information sur le Marché des Céréales au Mali (SIM): Propositions pour la Mise en Oeuvre." Rapport de mission du 24 mai au 4 juin 1988. Bamako: juin 1988.
- MEHTA, Mona. "An Analysis of the Structure of the Wholesale Cereals Market in Mali." Thèse de Master, Michigan State University, 1989.
- République du Mali, P.R.M.C. et C.O.C. "Séminaire sur le Système d'Information du Marché (6-9 Décembre 1988). Rapport de Synthèse et Recommandations." Bamako: 1988.
- Robert NATHAN Associates. "Grain Market Reform in an Environment of Market Instability: The Case of the Mali PRMC." APAP Staff Paper no. 23. Washington. D.C.: Robert R. Nathan Associates, Inc., 12 septembre 1988.
- STAATZ, John M., Josué DIONE et N. Nango DEMBELE. "Cereals Market Liberalization in Mali." World Development (à paraître).

- STEFFEN, Philip avec la collaboration de Niama Nango DEMBELE et John STAATZ. "Une Critique des Rôles Alternatifs pour l'OPAM sur le Marché Céréaliier à travers des Concepts des Biens Publics." Document de Travail No. 88-02 du Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID. Bamako: Ministère de l'Agriculture, Institut d'Economie Rurale, Secrétariat Technique de la CESA, septembre 1988.
- WEBER, Michael T., John M. STAATZ, John S. HOLTZMAN, Eric W. CRAWFORD and Richard H. BERNSTEN. "Informing Food Security Decisions in Africa: Empirical Analysis and Policy Dialogue." American Journal of Agricultural Economics 70, no. 5 (décembre 1988): 1044-52.